

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE
CANTON D'ORCINES
COMMUNE DE MAZAYES**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 FÉVRIER, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : **25 JANVIER 2024.**

Présents : Jean-Claude BREVET, Elizabeth COLINEAU, Nathalie DESBINDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

Absents ayant donné pouvoir: Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS ; Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY, Marie-José COQUEL a donné pouvoir à Michel RODRIGUEZ.

Nathalie DESBIENDRAS été élue secrétaire.

Après appel, le quorum étant atteint, le Conseil pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 15 Décembre 2023.

Ordre du Jour :

Tarifs Publics

Le Conseil Municipal décide la modification des tarifs suivants pour 2024 :

Objet: Tarifs publics : Définition des tarifs 2024.

Nuitée au Gîte et P.A.I.

Nuitée au gîte : **14,25 €**

Les randonneurs utilisant le gîte durant la journée paieront la somme de **5,00 €**.

Nuitée sur l'aire naturelle de camping : **5,00 €**.

Taxe de séjour : La taxe de séjour s'ajoute au montant de la nuitée selon le tarif en vigueur au niveau de l'office de tourisme Terres Dômes Sancy de Rochefort Montagne.

École.

Cantine scolaire : Tarif enfant ; **3,30 €** le repas ; tarif adulte ; **5,50 €** / repas.

Dans le cadre d'un PAI ; **3,30 €** le repas. **Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.**

Garderie : **1,60€ /enfant** pour la garderie du matin et **1,60€ /enfant** pour la garderie du soir. Pénalité pour retard à la fermeture de la garderie 10 €.

Cimetière :

Concession à perpétuité : **45 €** le m².

Columbarium : concession d'une case à perpétuité : **700 €**. Hors gravure de porte (taille et style imposés)

Jardin du souvenir : dispersion des cendres avec plaque à poser sur la stèle : **60€**. Hors gravure (taille et style imposés)

Photocopie.

0,30 € la photocopie A4.

0,40€ la photocopie A3.

0,60 € la copie couleur A4.

0,80 € la copie couleur A3.

Eau.

Abonnement premier compteur : **45€**.

Abonnement compteur suivant : **33€**.

Le m3 d'eau de 1 à 150 m3 : **1.00 €**.

Le m3 d'eau de 151 à 500 m3 : **0,74 €**.

Le m3 d'eau de 501 à 5000 m3 : **0,47€**.

Le m3 au-dessus de 5.000 m3 : **0,35€**.

Compteur remplacé par suite de gel : **165 €**.

Redevance d'accès au réseau comprenant droit de branchement et travaux :

- **1 200,00€** regard fourni et posé.

Interventions diverses sur réseau d'adduction eau potable non prévues ci-dessus, l'heure de main-d'œuvre : **60 €** hors fournitures.

Assainissement

Redevance d'accès au réseau : **1 200,00 €**

Abonnement au service : **80,00 €**

Redevance assainissement : **0,70 €/ m3**

Tarifs de location des salles

Pour tous,

- **Obligation de fournir une attestation de responsabilité civile englobant la location.**
- **Non restitution clé ou badge : 60 €**

Salle polyvalente.

Tarifs particuliers : **Forfait chauffage 40 € par jour d'utilisation du 1^{er} octobre au 31 mars.**

Habitants de la commune : **160€**.

Extérieur : **400€**.

La location s'entend du samedi 12 h au dimanche 12 h,

Si la salle est demandée dès la veille au soir (16 heures) le prix total de la location est de 200 € pour les habitants de la commune et de 440 € pour les locataires de l'extérieur.

- Caution :

Habitants de la commune : **400€**. Extérieur : **800€**.

- Caution :

Pour remise en état de la salle au titre du ménage : **150 €**.

- Tarifs associations de la commune : 40€

Gratuité en semaine, sauf les jours fériés, et remboursement du chauffage éventuellement utilisé, sur la base de 5 € par heure.

Gratuité permanente : école.

Association hors commune **60 €** et remboursement du chauffage éventuellement utilisé, sur la base de 5 € par heure.

- Particularité des 24 et 31 décembre, tarif associations ; **160 €**.

Forfait chauffage 40 € par jour d'utilisation.

Salle de Coheix.

Tarifs particuliers : **Forfait chauffage 20 € par jour d'utilisation du 1^{er} octobre au 31 mars.**

Habitants de la commune uniquement ; Location : **50 €**. Caution : **150 €**

- Particularité des 24, 25 et 31 décembre et 1^{er} janvier, tarif y compris associations ; **70 €**.
- Pas de location après 20 heures.

Tarifs associations de la commune : 30 €

Gratuité en semaine, sauf les jours fériés, et remboursement du chauffage éventuellement utilisé, sur la base de 5 € par heure.

Association hors commune **60 €** et remboursement du chauffage éventuellement utilisé, sur la base de 5 € par heure.

Salle des associations Chambois.

Pas d'accès les 24, 25/12 et 31/12 et 01/01.

Encarts publicité bulletin municipal : 25 €.

Centre de gestion : mandat de négociation protection sociale

Le Conseil Municipal donne mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin :

- qu'il procède à la négociation avec les organisations syndicales représentatives en vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire et plus spécifiquement sur la garantie prévoyance ;
- qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif,

Désignation d'un Ambassadeur de la Forme – Clic Sénior Montagne

A la demande du CLIC, le Conseil Municipal désigne en qualité d'ambassadrices de la forme :

Mme Nathalie Gallet, titulaire

Mme Elisabeth Colineau, suppléante

Ecole de Mazayes : Demande de subvention pour voyage scolaire

Dans l'attente d'informations complémentaires, la délibération sera débattue lors d'un prochain Conseil municipal.

Mise en place de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle

Suite au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale, le conseil municipal décide la mise en place de cette prime exceptionnelle.

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir certaines conditions et s'échelonne de 250 € à 400 € en fonction de la rémunération brute perçue entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023.

Divers.

- ❖ Dossier traversée de Petit-Chambois. Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion du 23/01/2024 avec le service des routes du Département. La réflexion sur la mise en place de dispositifs permettant une réduction de vitesse est toujours d'actualité.

Séance levée à 21h30.

Monsieur Patrick DURAND

Maire

Madame Nathalie DESBIENDRAS

Secrétaire de séance